

à la fin de l'année comment les deux pays allaient aborder la question des bases que les Américains continuaient d'exiger au Canada.

Or, il était encore plus difficile de trouver des moyens d'exercer les droits souverains du Canada dans d'autres contextes. Les Américains continuaient de demander un «accord parapluie» qui permettrait aux États-Unis d'importer et d'entreposer des armes nucléaires à Goose Bay. Cette demande a eu pour effet de soulever des questions troublantes au sujet du rôle et des responsabilités du Canada dans le cadre de la stratégie nucléaire américaine et d'engager les deux pays dans une série de longues discussions (documents 682 à 713). Pendant quelque temps, les deux pays ont tenté de s'en remettre à une entente spéciale en vertu de laquelle les États-Unis tenaient le Canada au courant des événements internationaux qui pourraient les inciter à avoir recours aux armes nucléaires. En échange, le gouvernement canadien promettait de répondre sans tarder aux demandes d'installations formulées par les Américains (documents 697 et 699). Cet arrangement s'est rapidement révélé insatisfaisant; il ne répondait ni aux besoins de libre accès des Américains à leurs bases au Canada ni au désir d'Ottawa d'être consulté au sujet d'une utilisation de son territoire si lourde de conséquences. À la fin de l'année, les deux pays continuaient (et ils allaient le faire jusqu'au milieu des années 1960) à se débattre avec ce dilemme.

L'importance des questions de défense dans la politique étrangère du Canada en 1951 explique l'attention qu'accorde ce volume aux activités du Canada au sein de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Tout au long de l'année, le processus de réorganisation amorcé en 1950 s'est accéléré. La décision de l'OTAN, à la fin de 1950, de poster une force intégrée en Europe a créé une foule de problèmes juridiques et organisationnels pour l'alliance (documents 414 à 453), dont la question éternelle de la répartition des frais n'était pas le moindre (documents 436 à 440). Dans le même ordre d'idées, ce volume aborde les problèmes de procédure auxquels a eu à faire face le Conseil de l'Atlantique Nord réorganisé (document 435) pour déterminer avec précision ce que signifiait la consultation entre les alliés (documents 429 à 434). En plus de suivre la réaction du Canada aux inquiétudes de ce type soulevées au sein de l'alliance, le volume documente également les considérations politiques, financières et juridiques qu'ont soulevées la décision prise par le Canada d'envoyer la 27^e brigade d'infanterie en Allemagne (documents 393 à 428).

Qui plus est, le chapitre sur les affaires de l'Atlantique Nord traite de l'évolution de la politique de défense et d'aide mutuelle du Canada lorsque le Conseil de l'Atlantique Nord a prié ses membres de déployer plus d'efforts pour combler le fossé entre les ressources de l'alliance et ses obligations militaires (documents 352 à 392). Il n'est pas surprenant que l'intense campagne de réarmement ait incité certains États membres à remettre en question les buts et le sens de l'alliance. Les États-Unis ont proposé que le Conseil de l'Atlantique Nord examine les moyens que pourraient prendre les alliés pour en arriver au type de coopération non militaire envisagé dans le deuxième article du traité. L'initiative américaine a offert l'occasion aux fonctionnaires canadiens de débattre le bien-fondé d'une coopération nord-atlantique plus étroite dans un échange de lettres et de notes qui exprimaient, dans l'ensemble, un certain scepticisme quant à la valeur de l'article II (documents 477 à 484). Leurs soupçons n'étaient pas sans fondement. Au moment où